

**Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 3 avril 2026 à Beauraing**

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

---

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le Collège de zone approuve le procès-verbal des séances des 20 et 26/03/2026.

2. MP Achat Rack à palettes pour le service Facilities - Attribution

Le Collège de zone décide d'attribuer le marché "Achat rack à palettes" à l'entreprise avec la seule offre conforme, à savoir STORACON NV, Minister Liebaertlaan 8 à 8500 Kortrijk, pour le montant d'offre contrôlé de € 7.761,28 hors TVA ou € 9.391,15, 21 % TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2026, article 351/741-98.

3. MP Achat 150 paires de chaussures de casernement - Commande

Le Collège de zone décide d'approuver la commande de 150 paires de bottines de casernement suivant le marché 2024/ZHC/CDA/3/2 de la Centrale d'achat de la Zone de secours Hainaut centre, à la société Boche SAS, ZA champ Thibaud, Saint Sauveur, à 79300 Bressuire d'un montant de € 21.720,00 HTVA, ainsi que € 4.561,20 de TVA à payer directement à l'Etat belge ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2026 article 351/124-05.

4. Réparation ambulance de Beauraing - Commande

Le Collège de zone décide d'approuver la réparation de l'ambulance du poste de Beauraing auprès du garage C.Havelange à Dinant pour le montant d'offre de € 4.750.10 HTVA ou € 5.747.62 TVAC, sur base de l'accord-cadre 2025-005 "Maintenance, entretiens et réparations du parc ambulances et petit véhicules MERCEDES" ; Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 351/745-98 ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2026, article 351/745-98.

5. Réparation citerne de Gedinne - Commande

Le Collège de zone décide d'approuver la réparation de la citerne Iveco de Gedinne auprès de Vanassche SA à Harelbeke pour le montant d'offre de € 3.775,00 € HTVA ou € 4.567,75, TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2026, article 351/745-98.

6. Engagements à reporter - Formulaire T3

Le Collège de zone décide d'approuver la liste des crédits et engagements reportés, par engagement et par article budgétaire, pour l'exercice 2025, tels que figurant sur le listing en annexe pour un montant total de 311.449,24 € au service ordinaire et 2.516.846,91 € au service extraordinaire.

7. MP Contrôle des incapacités de travail 2018-2020 - Résiliation

Le Collège de zone décide de résilier le marché AD1-2017 « Contrôle des incapacités de travail des membres du personnel 2018-2020 » à dater du 31 mai 2026 ; D'avertir l'adjudicataire, l'Office de Contrôle Médical (OCM), rue Libioulle 4, 6001 Marcinelle, de la présente décision par envoi recommandé.

8. MP Affiliation à un service de contrôle médical - Attribution

Le Collège de zone décide d'attribuer le marché de base à l'entreprise avec la seule offre (sur base du meilleur rapport qualité-prix), à savoir CERTIMED, Kempische steenweg 309 Boîte 3.01 à 3500 Hasselt aux montants indiqués dans l'offre ; Les reconductions sont attribuées aux mêmes conditions que celles prévues dans le marché de base ; De démarrer l'exécution de ce marché au 1er juin 2026 ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire 2026, article 351/117-02.

9. Personnel professionnel - Convention OPT-OUT

Le Collège de zone décide d'accepter de mettre en place la convention d'opt-out avec le caporal professionnel X à la date du 1er mai 2026.

10. Secouriste-ambulancier non-pompier volontaire - Démission volontaire

Le Collège de zone décide d'accepter la démission de Madame X, secouriste-ambulancier non-pompier volontaire au poste de Vresse-sur-Semois, à la date du 30 avril 2026.

11. Recrutement ouvrier logisticien – Désignation

Le Collège de zone décide de désigner Monsieur X en tant qu'ouvrier qualifié D1 à temps plein pour le service logistique de la zone ; De l'engager dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée à partir du 13 avril 2026, au grade et barème D1, avec une ancienneté pécuniaire à calculer.

12. Remplacement employé administratif – Désignation en CDR

Le Collège de zone décide de désigner Madame X, en tant qu'employée administrative à temps plein pour les services administratifs de la zone ; De l'engager dans le cadre d'un contrat de remplacement, durant l'interruption de carrière de Mme X, à partir du 7 avril 2026, au grade et barème D4, sans ancienneté pécuniaire.

13. Personnel administratif - Autorisation de travail délocalisé

Le Collège de zone décide d'autoriser Monsieur X, employé administratif, à effectuer des prestations en travail délocalisé à raison d'un jour de télétravail le lundi et un jour de travail en bureau satellite à Ciney le vendredi à partir du 7 avril 2026 ; D'approuver l'avenant au contrat de travail.

---

14. Personnel administratif - Autorisation de travail délocalisé

Le Collège de zone décide d'autoriser Monsieur X, employé administratif, à effectuer des prestations en travail délocalisé à raison d'un jour de télétravail le vendredi et un jour de travail en bureau satellite à Philippeville le mardi à partir du 7 avril 2026 ; D'approuver l'avenant au contrat de travail.

15. Personnel administratif - Autorisation de travail délocalisé

Le Collège de zone décide d'autoriser Monsieur X, employé administratif, à effectuer des prestations en travail délocalisé à raison d'un jour de télétravail le lundi et un jour de travail en bureau satellite à Philippeville le jeudi à partir du 7 avril 2026 ; D'approuver l'avenant au contrat de travail.

16. Personnel administratif - Autorisation de travail délocalisé

Le Collège de zone décide d'autoriser Madame X, employée administrative, à effectuer des prestations en travail délocalisé à raison d'un jour de télétravail le mercredi et un jour de travail en bureau satellite à Gedinne le vendredi à partir du 7 avril 2026 ; D'approuver l'avenant au contrat de travail.

La Secrétaire de zone,



La Présidente,

